

## **POINT D'INFORMATION AU 27/02/2024**

### **SAISON HIVER 2023/24**

La dynamique des réservations suit un déroulement comparable à celui de l'hiver dernier : les réservations ont démarré très tôt et de manière très intensive dès le printemps puis se sont tassées rapidement dans la première quinzaine de février.

Dans le détail, les vacances de Noël/jour de l'an ont été excellentes, atteignant un niveau record pour la semaine de Noël. Puis, le mois de janvier a lui aussi été très bon, affichant même une légère progression globale alors que nous n'avons pas bénéficié (comme l'hiver dernier) des vacances Belges et Néerlandaises la première semaine de janvier. Il est d'ailleurs probable que cette bonne performance de janvier soit liée à des clients qui venaient auparavant en mars ou avril et se reportent maintenant sur janvier.

Le mois de février progresse également avec quatre belles semaines, toutes-quasi équivalentes au final, même si la première a été plus longue à se remplir.

C'est à nouveau plus compliqué pour mars et avril qui peinent à se remplir dans un contexte médiatique défavorable avec beaucoup de communication sur le déficit d'enneigement de certaines stations (même si Valloire n'est pas concerné et affiche de belles conditions). C'est donc globalement un bel hiver et nous venons d'ailleurs de battre notre record de volume d'affaire en passant pour la première fois le cap des 7 millions d'euros en hiver. Nous vous remercions encore pour votre confiance renouvelée chaque année qui nous permet d'atteindre ces performances.

### **ETE 2024**

Concernant l'été, s'il est encore trop tôt pour avoir une vraie tendance, avec des chiffres encore faibles à cette date, les réservations commencent très bien, avec une avance conséquente sur les deux étés précédents à ce jour.

Le passage du Tour de France le 02 juillet aide un peu le remplissage de la première semaine de juillet, mais l'avance n'est liée à cette semaine seule et est régulière sur tout l'été.

Nous rappelons par ailleurs aux propriétaires qui ne nous ont pas encore envoyé leur calendrier de disponibilité de cet été de le faire sans délai.

### **FISCALITE**

Vous avez peut-être eu connaissance de diverses modifications apportées sur la fiscalité des meublés de tourisme lors du vote de la loi de finance adoptée en décembre dernier.

De nombreuses informations contradictoires circulent à ce sujet.

Plusieurs textes se contredisent (loi de finance et loi dite « anti-Airbnb ») et certains amendements ont été, de l'aveu même du gouvernement, adoptés « par erreur ».

Des arbitrages doivent donc être réalisés par le législateur et par l'administration fiscale dans les semaines ou mois à venir avant de pouvoir tirer une conclusion définitive.

Un lobbying important a été mis en place pour préserver les territoires de montagne de la loi « anti-Airbnb ».

En tout état de cause, ces modifications ne s'appliquent pas aux revenus de 2023 et ne concernent donc pas la déclaration de revenus que vous devrez faire en mai prochain.